

Rapport de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2017

L'assemblée générale de Vastned Retail Belgium qui s'est tenue le 26 avril 2017 a approuvé tous les points de l'ordre du jour.

Approbation des comptes annuels et distribution du dividende pour l'exercice 2016

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a approuvé les comptes annuels statutaires de Vastned Retail Belgium, clôturés au 31 décembre 2016, y compris l'affectation du résultat.

Pour l'exercice 2016, le dividende brut à distribuer a été fixé à € 2,45 par action. Après déduction du précompte mobilier de 30% le dividende net de l'exercice 2016 s'élève donc à € 1,7150 par action.

Le dividende est payable à partir du 8 mai 2017 sur base de l'actionnariat au 4 mai 2017.

Pour les actions dématérialisées le paiement s'effectue aux détenteurs par les institutions financières auprès desquelles les actions sont inscrites sur un compte titres. Le dividende pour les actions nominatives sera automatiquement viré par la société aux actionnaires.

Au sujet de Vastned Retail Belgium. Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans l'immobilier commercial belge, plus spécifiquement dans des magasins de tout premier ordre (situés dans les meilleures rues commerçantes des grandes villes Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges), dans des magasins de premier ordre (des magasins dans le centre des villes en dehors des grandes villes) et dans d'autres biens immobiliers (des parcs de vente au détail et des magasins le long d'axes routiers hautement qualitatifs). La SIR souhaite investir à terme 75% dans des magasins de tout premier ordre dans les grandes villes.

Pour plus d'informations veuillez contacter:

VASTNED RETAIL BELGIUM SA, société immobilière réglementée publique de droit belge,
Taco de Groot, Rudi Taelmans ou Reinier Walta, tél. + 32 3 361 05 90, www.vastned.be